

Décision

Générale

colonial

Décision n° 163 Décisions concernant les Ministères

n° 163

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

12 février 1960

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro

29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de 54.864 francs est accordée au nommé Mohamed Akader, manœuvre.en service à la Subdivision des Travaux Publics et Ateliers du Port, victime d'un accident du travail le 15 juillet 1959. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé à tout recours civil ou contentieux, sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle de l'accident du travail. La dépense ci-dessus est imputable sur le Budget local de l'exercice 1960,

chapitre 1 – 3 – 1.